



<b>Asbury Graphite Mills, Inc.</b>	PO Box, 405 Old Main St. Asbury, NJ 08802	908-537-2155
<b>Cummings — Moore Graphite Co.</b>	1646 N. Green Ave. Detroit, MI 48209	313-841-1615
<b>Anthracite Industries</b>	PO Box 112, Sunbury, PA 17801	570-286-2176
<b>Southwestern Graphite</b>	PO Box 876, 2564 Hwy 12 DeQuincy, LA 70633	337-786-5905
<b>Asbury Graphite of California</b>	2855 Franklin Canyon Rd. Rodeo, CA 94572	510-799-3636
<b>Asbury — Wilkinson</b>	1115 Sutton Drive Burlington, ON, L7L 5Z8 Canada	905-332-0862
<b>Asbury Graphite &amp; Carbons NL B.V.</b>	Fregatweg 46 B-C, Maastricht 6222 NZ Pays-Bas	+31437600610
<b>Graphitos Mexicanos de Asbury, S.A. de C.V.</b>	Blvd José Maria Morelos N° 389 Nte, Hermosillo 83148 Mexique	526622678598

---

## Fiche de données de sécurité

---

### Section 1 — Identification de la substance/préparation et de l'entreprise

#### 1.1 : Identificateur du produit

Appellation commerciale :	Graphite synthétique 99 %+ Carbone	Teneur :
Numéro d'enregistrement	01-2119486977-12-0027	
REACH :		
Nom de la substance :	Graphite, CAS 7782 — 42-5	Numéro CE : <b>231-955-3</b>

#### 1.2 : Utilisations identifiées de la substance ou des mélanges

1.2.1 Utilisations : Source inorganique de carbone, enduit, additif thermique, recarburateur, poudre de couverture, fluides de forage, additif de matière plastique, additif du caoutchouc, teinte/pigment, lubrifiant, additif chimiquement résistant, absorbeur EMF, additif de charge inerte général.

1.2.2 Utilisations déconseillées : Pour un usage industriel uniquement et non pour les applications alimentaires, médicamenteuses ou cosmétiques.

#### 1.3 : Coordonnées du fournisseur

Entreprise/fabricant :	Asbury Carbons, Inc. 405 Old Main Street Asbury, NJ 08802	Chemtel : +1 813 248-0585 Asbury:908-537-2188 Préparateur : RTW Adresse courriel : <a href="mailto:rweir@asbury.com">rweir@asbury.com</a> Date de préparation : 15/02/2021
------------------------	---	---

#### 1.4 : Numéro de téléphone d'urgence

Chemtel : +1 813 248-0585  
Asbury Carbons : 908-537-2155

### Section 2 : Identification des dangers

#### 2.1 : **Classification de la substance ou du mélange :** **Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008**

Cette substance n'est pas considérée comme dangereuse selon la réglementation CLP



## 2.2 : Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008** Non réglementé

**Pictogrammes de danger** Non réglementé

**Terme signalétique** Non réglementé

**Mentions de danger** Non réglementé

Informations supplémentaires Lire l'étiquette et la fiche de données de sécurité avant utilisation. Prévenir l'accumulation de poussière pour minimiser les risques d'explosion. Tenir à l'écart de toute source d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes.

**2.3 : Autres dangers** Peut former un mélange poussière-air explosif si dispersé.

**Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

**PBT :**

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT conformément à l'annexe XII ou à REACH

**vPvB :**

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de vPvB conformément à l'annexe XII ou à REACH

## Section 3 – Composition/reenseignements sur les composants :

Composition chimique : Graphite de carbone à plus de 99 % (le reste est constitué de cendres inertes)

N° CAS 7782 — 42-5

N° CE 231-955-3

Masse moléculaire : 12,0

Numéro d'enregistrement : 01-2119486977-12-0027

## Section 4 — Premiers secours

4.1.1 Inhalation	Emmener le patient dans un environnement sans particules. Porter un masque antipoussière pour éviter de respirer la poussière. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
4.1.2 Contact avec la peau	Laver la peau avec du savon doux et de l'eau chaude : Le graphite ne tache pas la peau et n'est pas un irritant chimique.
4.1.3 Contact avec les yeux	Rincer à l'eau tiède jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de particules dans les yeux. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
4.1.4 Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement, sauf sur recommandation du personnel médical. L'ingestion de graphite n'est pas réputée toxique. Cependant, l'ingestion peut provoquer une obstruction du système digestif.
4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :	Aucune donnée disponible
4.3 Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial :	Si le patient souffre d'essoufflement, d'étouffement, ou s'il a de la poudre dans les yeux ou dans la bouche, il se peut qu'une prise en charge médicale immédiate soit requise.

## Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dans des conditions normales, le graphite n'est pas inflammable	
5.1 Agents d'extinction	Utiliser des méthodes d'extinction qui conviennent aux conditions environnantes
5.2 Dangers spécifiques	À des températures supérieures à 1500 °C, le graphite réagit aux substances qui contiennent de l'oxygène, y compris l'eau et le dioxyde de carbone. En cas de feu intense, utiliser du sable pour couvrir et isoler le graphite.
Combustibles :	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), monoxyde de carbone (CO).
5.3 Conseils aux pompiers :	Porter un appareil respiratoire autonome, des gants et des lunettes de sécurité
5.4 Renseignements supplémentaires :	Classement NF P 010 É.-U.



**Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

	Porter un masque anti-poussière, des lunettes de protection et des gants de travail classiques.
Méthodes de nettoyage :	Aspirateur ou balai conventionnel. Éviter de disperser la poussière
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1.1 Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence : Porter un masque anti-poussière, des lunettes de protection et des gants de travail classiques. Utiliser des techniques de nettoyage conventionnelles et éviter de soulever la poussière. Préférer l'aspirateur au balai. Attention de ne pas glisser sur les surfaces piétonnes humides ou sèches. Porter un masque anti-poussière/respirateur pour réduire le risque d'inhaler de la poussière. Le graphite est conducteur de l'électricité et toutes les méthodes de nettoyage doivent éviter tout contact entre le graphite et les circuits électriques.	
6.1.2 Pour les intervenants d'urgence : Porter un masque anti-poussière, des lunettes de protection et des gants de travail classiques. Même méthodologie que pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence (sec. 6.1.1)	
6.2 Précautions environnementales : Le graphite est inerte et insoluble et ne présente aucun risque pour l'environnement dû à des ions solubles. Cependant, en cas de déversement, il faut bien nettoyer et les déchets doivent être gérés de façon appropriée.	
6.3 Modalités et outils de confinement et de nettoyage : Aucune mesure de confinement n'est nécessaire, il faut simplement passer l'aspirateur et stocker les déchets normalement. Éviter de disperser la poussière. Le graphite est conducteur de l'électricité et toutes les méthodes de nettoyage doivent éviter tout contact entre le graphite et les circuits électriques.	
6.4 Référence à d'autres sections : Non requis	
6.5 Renseignements supplémentaires : Non requis	

**Section 7 — Manutention et entreposage**

7.1.1 Précautions pour une manutention sécuritaire Utiliser des méthodes conventionnelles, mais éviter de soulever la poussière. Prévoir une ventilation adéquate dans les zones poussiéreuses. Porter la protection respiratoire appropriée. Éviter que la poudre entre en contact avec vos yeux. Le graphite est un bon conducteur de l'électricité. Éviter tout contact entre le graphite naturel et les circuits électriques. Risque de glissement : Le graphite est un matériau très lubrifiant et peut présenter un risque de glissement s'il est renversé sur des surfaces piétonnes mouillées ou sèches.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité de l'entreposage, en tenant compte d'éventuelles incompatibilités.
Entreposage : Entreposer toutes les matières carbonées dans un endroit sec. Garder les emballages fermés ou couverts
Incompatibilités : Le graphite est incompatible avec tous les agents oxydants.
Risques d'explosion de poussière : Le graphite en poudre sous la forme de poussière fine présente un risque d'explosion : Poussière de classe ST1, MIE supérieure à 10 J (très faible risque de combustion par étincelle)

**Section 8 — Durée réglementaire d'exposition et protection individuelle**

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle				
Composant	Numéro CAS	%	TWA ACGIH	Référence pour le contrôle
Graphite	7782-42-5	100	2,0 mg/m <sup>3</sup> Poussière respirable	Manuel TLV ACGIH 2018
Graphite	7782-42-5	100	10,0 mg/m <sup>3</sup> Poussière inhalable	Manuel 2018 ACGIH TLV (particules insolubles non spécifiées ailleurs)
Mesures d'ordre technique	Utiliser un capteur de poussière approprié pour maintenir les niveaux de poussière en dessous des valeurs de contrôle ou recommandées.			
Protection respiratoire	Masque anti-poussière homologué, type N95 recommandé.			
Protection des yeux	Lunettes de sécurité classiques ou lunettes de protection.			
Protection de la peau	Gants et vêtements de travail classiques.			
Autre	Le graphite déversé sur des surfaces piétonnes peut poser un important risque de glissade.			



## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures générales en matière de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être suivies lors de la manipulation de produits chimiques

Tenir les produits à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail

**Protection respiratoire :** Utiliser un dispositif de protection respiratoire adéquat en cas de ventilation insuffisante

### Protection des mains :

Les gants doivent être faits de matériaux imperméables et résistants au produit

### Protection des yeux

Suivre les lignes directrices nationales pertinentes en matière d'utilisation de dispositifs de protection des yeux

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

**Limitations et supervision de l'exposition à l'environnement :** Pas d'autres informations importantes disponibles

**Mesures de gestion du risque :** Pas d'autres informations importantes disponibles

## Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

#### Aspect

**Forme :** Solide, granules, poudre

**Couleur :** Gris à noir

**Odeur :** Inodore

**Seuil d'odeur :** pas déterminé

**pH :** sans objet

**Point de fusion/congélation :** pas déterminé

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** pas déterminé

**Point d'éclair :** le produit n'est pas inflammable

**Inflammabilité (solide, gaz) :** Le produit n'est pas inflammable

**Température d'auto-inflammation :** > 500 °C

**Température de décomposition :** S'oxyde en haut de 450 °C

**Propriétés explosives :** Peut poser un danger d'explosion de poussière si dispersé dans l'air; ST1=KST>200 bars/m/s, EMI au-deçà de 10 J

#### Limites d'explosion

**Minimale :** pas déterminé

**Maximale :** pas déterminé

**Propriétés oxydantes :** S'oxyde en haut de 450 °C

**Pression de la vapeur :** pas déterminé

#### Densité :

**Densité relative :** 2,26

**Densité de la vapeur :** sans objet

**Taux d'évaporation :** sans objet

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non miscible ou difficile à mélanger

**Coefficient de partage : n-octanol/eau :** non déterminé

#### Viscosité

**Dynamique :** sans objet

**Cinématique :** sans objet

**9.2 Autres informations :** se sublime à 3625 °C, % de volatilité (en fonction du poids) 0-1 %

## Section 10 — Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et à des pressions normales

Le graphite est non réactif dans des conditions normales

### Décomposition thermique/conditions à éviter :

Afin d'éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer

Éviter les températures supérieures à 450 °C/842 °F

Des vapeurs toxiques pourraient être émises si le produit est chauffé au-delà du point de décomposition

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Réagit en présence d'agents fortement oxydants

**10.4 Conditions à éviter** Prévenir la formation de poussière

**10.5 Matériaux incompatibles** Comburants

**10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition** monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

## Section 11 — Renseignements toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxiques :

**Toxicité aiguë** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification** : Aucune

### Effet irritant principal

**Corrosion/irritation cutanée** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Lésion/irritation oculaire grave** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Voies d'exposition probables** : Ingestion, inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau

**Mutagenicité des cellules germinales** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Cancérogénicité** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité pour la reproduction** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité particulière pour un organe précis (STOT) — Exposition unique** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**STOT** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Dangereux si respiré** : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



## Section 12 — Renseignements écologiques

### 12.1 Toxicité

Le graphite est inerte et insoluble. À notre connaissance, le graphite naturel ne présente aucun risque pour l'environnement.

#### Toxicité aquatique

Le graphite n'est pas soluble dans l'eau et ne présente pas de risque d'ion soluble. Les particules fines de graphite en suspension dans les plans d'eau naturels peuvent être nocives pour les organismes sensibles aux particules en suspension.

Toxicité aiguë pour les poissons (OCDE 203/méthode UE C.1) — CL50/96h :

> 100 mg/l (Aucun effet indésirable n'a pu être observé jusqu'à la concentration testée)

Toxicité aiguë pour les daphnies (OCDE 202/méthode UE C.2) — CE50/48h :

> 100 mg/l (Aucun effet indésirable n'a pu être observé jusqu'à la concentration testée)

> 100 mg/l (Aucun effet indésirable n'a pu être observé jusqu'à la concentration testée)

Toxicité pour les sédiments : Aucun connu

Toxicité pour les organismes terrestres Aucun connu

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le graphite est une forme réduite de carbone qui ne se dégrade pas plus si les conditions sont normales.

Cette forme de carbone est stable, non réactive dans l'eau dans les conditions ambiantes, et insoluble.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Rien n'indique que le graphite soit bioaccumulatif

**12.4 Mobilité dans le sol** Le graphite extensible n'est pas réputé mobile dans le sol, car il s'agit d'une substance insoluble et inorganique

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

**PBT** : sans objet

**vPvB** : sans objet

**12.6 Autres effets indésirables** Pas d'autres informations importantes disponibles

## Section 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes d'élimination des déchets

#### Recommandation

Il incombe à l'utilisateur de ce matériau d'éliminer tout matériau non utilisé, résidu et contenant conformément aux lois et réglementations locales, nationales et fédérales relatives au traitement, à l'entreposage et à l'élimination des déchets dangereux et non dangereux

#### Emballage non lavé

**Recommandation** L'élimination des emballages doit être effectuée selon les réglementations officielles



**Section 14 — Renseignements pour le transport**

<b>14.1 Numéro ONU</b> DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Sans objet
<b>14.2 Nom d'expédition ONU</b> DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Sans objet
<b>14.3 Classe de danger pour le transport</b> DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Sans objet
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Sans objet
<b>14.5 Risques environnementaux</b> Polluant marin :	Aucun connu Non
<b>14.6 Précautions particulières à l'intention de l'utilisateur</b>	Sans objet
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au code IBC</b>	Sans objet

**Section 15 — Renseignements réglementaires**

## 15.1 Statut réglementaire et inventaires

Non classé	
Données d'inventaire :	
CEE EINECS	N° 231-955-3
TSCA (États-Unis)	Oui
LIS (Canada)	Oui
LES (Canada)	Non
AICS (Australie)	Oui
ECL (Corée)	Oui
ASIE-PAC	Oui
Giftliste 1 (Suisse)	Oui, n° G8422
IECSC	Oui
TCSI (Taiwan)	Oui
PICCS	Oui
NZLoC (Nouvelle-Zélande)	Oui
VNECI (Vietnam)	Oui
INSQ (Mexique)	Oui
REACH : Numéro d'enregistrement : 01-2119486977-12-0027	
Classe de danger pour l'eau Non dangereux pour l'eau selon VwVwS Annexe 1 (No. 801)	
RoHS : Le graphite synthétique est conforme à la directive RoHS de l'UE	
WEEE : Le graphite synthétique est conforme à la norme de l'UE sur les déchets d'équipements électriques et électroniques	
California Prop 65 : Ce produit peut contenir de la silice cristalline respirable, qui figure dans l'inventaire CA Prop 65 des matières potentiellement cancérigènes	
<b>Autres réglementations, limitations et règlements prohibitifs</b>	
<b>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le règlement REACH, Article 57</b> : Substance ne figurant pas dans la liste	
15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Pour cette substance, une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.	



## Section 16 — Autres renseignements

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas une relation contractuelle juridiquement valable.

### Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Département des Transports des États-Unis

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de la Société américaine de chimie American Chemical Society)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulable, toxique

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

vPvB : très persistant et très bioaccumulatif

### Sources

Site Web, Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu)

Site Web, Substance Registry Services de l'EPA des États-Unis (ofmpub.epa.gov/sorinternet/registry/substreg/home/overview/home.do)

Site Web, Chemical Abstracts Registry, American Chemical Society (www.cas.org)

Patty's Industrial Hygiene, 6<sup>e</sup> éd., Rose, Vernon, ed. ISBN : 978-0-470-07488-6

Casarett and Doull's Toxicology: The Basic Science of Poisons, 8<sup>e</sup> éd., Klaasen, Curtis D., ed., ISBN : 978-0-07-176923-5.

Fiche de données de sécurité, fabricants individuels

